

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL
DE LALUQUE**

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 040-200046266-20240619-LAL_DL5_190624-DE



N° 5

Objet : Participations statutaires de l'exercice 2024

Le 19 juin 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle de 3^{ème} Commission, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Paul CARRERE
- M. Henri BEDAT
- Mme Dominique DEGOS
- Mme Monique LUBIN

Représentant la Communauté de communes du Pays Tarusate :

- M. Laurent CIVEL
- M. Jean-Pierre POUSSARD
- M. Patrick POSTIS

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Magali VALIORGUE
- M. Damien DELAVOIE

Etaient également présents :

- Mme Angélique CAPDEVIELLE, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes du Pays Tarusate
- M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL
- M. David LAURENT, Chef de Service de la Direction des transports routiers de Voyageurs, Région Nouvelle-Aquitaine
- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY pour le Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération n° 1 du Comité Syndical du 8 décembre 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2024,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E

- de fixer à 100 000,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2024 comme suit :
 - 70 000,00 € pour le Département des Landes (70 %),
 - 30 000,00 € pour la Communauté de communes du Pays Tarusate (30 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE